République Française Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-16049/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin" et paiement de la cotisation 2024 88218

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'agenda du développement économique reactualisé en juin 2022 place la transition environnementale, l'industrie et l'innovation au cœur de ses priorités. La filière énergie environnement y est aussi définie comme une des six filières stratégiques pour l'avenir de l'économie métropolitaine.

L'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), créée le 5 septembre 2014, entend contribuer au développement économique de la Zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer ainsi que de l'ensemble du territoire métropolitain, en favorisant la compétitivité, l'attractivité territoriale et l'innovation économique.

Cette association regroupe naturellement les entités implantées dans le périmètre géographique de la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin mais également des industriels hors plateforme comme TotalEnergies. De même, d'autres structures telles que la CCIAMP, Région Sud PACA, CEA Tech, ADEME etc... sont adhérentes afin de contribuer à développer l'écologie industrielle.

L'association PIICTO, a notamment pour objet :

- D'accompagner le développement de synergies industrielles, la mutualisation de services, flux et projets entre industriels implantées sur le périmètre Caban Tonkin.
- D'organiser la déclinaison opérationnelle de la règlementation PPRT appliquée aux plateformes industrielles, dans le cadre du PPRT Fos Ouest.
- De préparer et accompagner l'accueil de nouvelles activités industrielles et innovantes en accord avec les missions du GPMM. les collectivités locales et les acteurs de l'attractivité :
- D'être force de propositions en termes d'innovation réglementaire permettant un développement optimisé et densifié de la plateforme.
- D'assister et représenter ses membres auprès de tout acteur institutionnel et/ou économique en relation avec la Plateforme Industrielle et d'Innovation du Caban Tonkin.
- de favoriser et développer la compétitivité et le développement des activités industrielles et d'innovation déployées sur la Plateforme Industrielle et d'Innovation du Caban Tonkin, comme sur tout le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en engageant et en accélérant des dynamiques et projets d'écologie industrielle, de décarbonation des activités industrielles en lien avec les acteurs clés du territoire, mobilisés dans le cadre de différents programmes communs (ex : ZIBAC-SYRIUS, etc.).
- De développer des liens et projets à forte valeur ajoutée avec des activités situées sur la ZIP de Fos (sidérurgie, raffinage, logistique, etc.) et avec des plateformes industrielles situées sur le territoire Aix-Marseille-Provence (Lavéra, Berre, La Mède, Gardanne) mais aussi avec des acteurs régionaux ou nationaux.
- De contribuer à l'émergence et la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle du territoire, et à terme favoriser l'émergence de structures de portage ad hoc, complémentaires à PIICTO, pour la mise en œuvre de ces projets spécifiques.
- De soumissionner à tout appel d'offres émanant de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales, des groupements ou des entreprises publics dont l'objet est conforme à celui de l'Association.

Depuis 2015, la dynamique PIICTO visant à mettre en œuvre de synergies a permis de générer à la fois des économies ou de nouveaux business pour les membres industriels (> 450 k€ en 2022) et de réduire des impacts sur le milieu (plus de 20 000 t de matières revalorisées en 2020 ; Plusieurs centaines de tonnes de CO2 évitées). En termes d'innovation, ce sont plus de 70 M€ de projets innovants (pilotes et démonstrateurs) qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur ou en lien direct avec la plateforme de Fos.

L'association PIICTO est composée :

- De membres "Plateforme" (ex membres actifs) disposant soit de leur siège social, soit d'un établissement ou encore qui exploitent une activité, même partiellement, sur le Territoire géographique de PIICTO ainsi que les propriétaires fonciers et aménageurs (GPMM et Ascofields) de la plateforme dite du Caban Tonkin, située au sein de la Zone Industrialo-Portuaire de Fos, à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par entreprise ou propriétaire foncier.
- De membres "Associés" représentés par les acteurs filières, les porteurs de projets innovants et les personnes morales non membres Plateforme qui exercent une activité industrielle sur le territoire d'action de PIICTO, et qui ont manifesté leur engagement sur des projets ou programmes communs d'écologie industrielle, de décarbonation, d'optimisation des flux de matières et d'énergie (ex : ZIBAC-SYRIUS, etc.).
- De membres "Support" (ex membres qualifiés) représentés par les personnes morales (telles que collectivités, réseaux consulaires, pôles de compétitivité, universités et centres de recherche, etc.) engagées à soutenir les Membres Plateforme et les Membres Associés (expertise technique, financière ou juridique ; portage et soutien) dans le but de réaliser l'objet de l'association.

En 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association PIICTO, aussi, compte tenu du maintien des objectifs poursuivis par l'association PIICTO depuis cette date, d'une part, et des nouvelles actions menées sur son territoire (programme SYRIUS par exemple), d'autre part, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association, en qualité de membre Support, pour l'exercice 2024.

Il appartient donc aujourd'hui à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion et sur le règlement du montant de cotisation fixé à 1 500 € pour l'année 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République;
- La délibération n° ECO 013-1787/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant adhésion à l'association PIICTO et paiement de la cotisation correspondante ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans son agenda du développement économique renouvelé, a réaffirmé sa volonté de déployer une filière Energie Environnement :
- Que l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour y parvenir, consiste à soutenir les structures œuvrant dans le domaine des transitions énergétiques et notamment celles participant à la stratégie nationale de décarbonation;
- Que l'action de PIICTO, en plus de favoriser les mutualisations entre industriels selon des logiques d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique, s'inscrit également pleinement dans les objectifs de l'Agenda du Développement Économique métropolitain.

Délibère

Article 1:

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), en tant que membre support, ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 1 500 euros pour l'exercice 2024.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement Chapitre 011 - fonction 67 - nature 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Conseiller Délégué, Industrie

Jean-Pascal GOURNES